

Département de la Lozère

-----  
**MAIRIE**  
**de**  
**SAINT PIERRE DES TRIPIERS**  
**48150**  
-----

Tel : 05 65 62 66 77

Email : [mairie.saintpierredetripiers@orange.fr](mailto:mairie.saintpierredetripiers@orange.fr)

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
30 juin 2017

Présents : Pierre Granat, Pierre Charlet, Laure Gal, Emmanuel Adely, Jean-Philippe Vernhet, et Corinne Bertrand (secrétaire).

**1/ Désignation du délégué et de son suppléant pour les élections sénatoriales**

En vue des élections sénatoriales du dernier dimanche de septembre, le conseil procède à la désignation du délégué le représentant, et de ses trois suppléants :

- Pierre Granat est élu délégué à l'unanimité.
- Laure Gal est élue 1ère suppléante à l'unanimité.
- Pierre Charlet est élu 2ème suppléant à l'unanimité.
- Jean-Philippe Vernhet est élu 3ème suppléant à l'unanimité.

(NB : le conseil a été avancé d'une semaine afin de délibérer de ce point de l'ordre du jour.)

**2/ Mise en sécurité de la côte du Truel : Choix de l'entreprise**

Pour ce chantier estimé à 100 417€, un appel d'offre a été émis et publié sur La Lozère nouvelle, journal d'annonces légales du département.

A réception des offres, le 16 juin, quatre entreprises proposent un devis, répondant au cahier des charges du maître d'oeuvre, Lozère Ingénierie :

- CHAPELLE, de Florac
- AB Travaux, de Florac
- SLE, de Mende
- S&B, de Florac

L'une des principales contraintes du chantier est son délai qui ne peut dépasser 90 jours, et doit être terminé le 30 novembre.

Le choix se fait selon des critères techniques et de prix. L'entreprise CHAPELLE propose le meilleur rapport technique/prix et est donc retenue pour ce chantier par 4 voix pour, et une abstention.

L'Etat et le Conseil départemental subventionnent ce chantier à hauteur de 80%

(N.B. : Lozère Ingénierie est rétribuée selon une grille de % qui vont de 10% pour un chantier dont le montant s'élève à moins de 50 000€, à 8% pour un chantier dont le montant s'élève de 50 000 à 100 000€.)

### **3/ Aménagement de la place de la Viale : Choix de l'entreprise**

La phase de consultation n'est pas encore entamée. Le devis est estimé à 10 220€ selon une estimation reçue de Lozère Ingénierie. Il s'agit, en principal, de la pose de bandes-béton pour les parties roulantes et de l'aménagement paysager de la place. L'élagage des branches basses des arbres de la route est également demandé. Pour rappel, l'association Pierres Sèches sera sur place entre le 25 et le 29 septembre pour l'élévation des murets en pierres sèches.

Cinq devis sont demandés.

### **Questions diverses**

a/ Modification du zonage concernant le projet d'assainissement du Truel

Afin d'intégrer les maisons Caussignac, Graille et Bérenguer-Arnal, une modification du zonage est nécessaire et il faut procéder à une nouvelle enquête publique, pour un total d'environ 5 000€ en grande partie subventionnés.

L'ouverture d'une nouvelle enquête publique est adoptée à l'unanimité.

b/ Suite à une lettre d'un habitant du Truel, le conseil évoque la possibilité de rénover quelques marches de l'escalier qui descend de la mairie. Un devis est demandé.

c/ Concernant le repas de la commune, il est désormais organisé par un groupe de bénévoles qui vont envoyer un courrier à tous les habitants pour détailler sa nouvelle organisation. Inscription définitive avant le 1er août.

**Prochain conseil le 8 septembre 2017 à 18h00 à la salle de l'Armérie**